

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PONTOISE

Séance du 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février à 18h30 le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, légalement convoqué le 03 février a reporté sa séance, le quorum n'étant pas atteint. Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est à nouveau convoqué le 15 février à 18h00 à l'Hôtel de Ville (salle Charles Bouticourt) – rue Victor Hugo - 95300 Pontoise, sous la présidence de Madame Laëtitia DEWALLE, Vice-Présidente, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2121-7) et l'article 16 du décret n° 95-562 du 06 mai 1995 aux centres communaux d'action sociale.

NOMBRE DE MEMBRES :

13

MEMBRES :

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme Laëtitia DEWALLE - M. Laurent LAMBERT - Mme Géraldine JOURNOUD - Mme Céline ALVES-PINTO

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Stéphanie VON EUW - Mme Bénédicte ARIES - Mme PARISE-HEIDEIGER – Mme Stéphanie PACKERT - Mme Marie GOSSELLIN

ABSENTS :

Mme Karima OUMOKRANE - Mme Michèle ENON - M. Jean François LEAU - M. Michel TACCHI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Émilie MAISONNEUVE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 DECEMBRE 2022**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 décembre 2022.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire au titre de l'exercice 2023.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION
ESPERER 95**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

AUTORISE la convention d'objectifs et de moyens entre le CCAS et l'association Espérer 95 pour l'année 2023.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES
A LA VICE-PRÉSIDENTE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

PREND ACTE des délégations accordées à la Vice-Présidente du 28 novembre 2022 au 17 janvier 2023.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

ADOPTE les termes de l'article 6 et 7 du règlement intérieur du CCAS.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DE LA VICE-PRESIDENTE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE R123.22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE

N°	OBJET
29	Passation d'un avenant n°2 au contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec Mme Audrey Teinturier pour la réalisation d'ateliers de remise à niveau en lecture.
30	Passation d'un avenant n°2 au contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec Mme Laurence Lefevre pour la réalisation d'ateliers de sophrologie.
31	Passation d'un avenant n°2 au contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec Mme Eloïse Hugon pour la réaliser d'ateliers de remise à niveau en lecture.
32	Passation d'un avenant n°1 au contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec M. Lionel Marty pour la réalisation d'ateliers de logico-mathématique.
33	Passation d'un avenant n°1 au contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec Mme Anne-Sophie Lelong pour la réalisation d'ateliers de graphothérapie.
1	Passation d'un avenant n°1 au contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec M. CAMARA Malamine pour la mise en place d'évaluation interculturelle.

La séance est levée à 18h55

Fait à Pontoise, le 20 FEV. 2023

Certifié exécutoire
De la Publication le

20 FEV. 2023

Laëtitia DEWALLE

Vice-Présidente

